

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **TOULOUSE**



1499806

Dénomination :	AC CONSTRUCTIONS
n° de gestion :	2011B04102
n° d'identification :	520 143 280
n° de dépôt :	A2011/017546
Date du dépôt :	24/11/2011
Pièce :	procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 19/10/2011

SAS AC CONSTRUCTIONS
SAS, au Capital de 1 000 €
Siège Social 8 boulevard des Poumadères
32600 l'Isle Jourdain
Numéro d'identification : 520 143 280
RCS Auch

À Toulouse, le 19 octobre 2011.

Monsieur SILVA Jean Jacques, détenant 100 actions,

Associé de la SAS AC Constructions s'est réuni en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur, SILVA Jean Jacques préside la séance en qualité de Président associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- copies des lettres de convocation,
- feuille de présence,
- rapport du Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ratification du transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- nomination d'un Directeur Général
- agrément de cession d'actions,
- pouvoirs pour effectuer les formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et déclare la discussion ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première Résolution

Le Président a pris la décision de transférer le siège social du 8 boulevard des Poumadères à l'Isle Jourdain (32600) au 230 rue Juncassa à Beauzelle (31700). L'assemblée des actionnaires

ratifie cette décision. Corrélativement, l'article 4 des statuts est modifié et sera libellé ainsi :

Le siège social est établi à 230 rue Juncassa Beauzelle (31700).

Le reste de l'article restant sans changement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'assemblée des actionnaires donne son agrément à la cession de 50 actions devant intervenir au profit de Monsieur CAZES Yanick.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution

Le Président a pris la décision de s'adjoindre un Directeur Général et de nommer ainsi à cette fonction Monsieur CAZES Yanick.

Monsieur CAZES Yanick déclare accepter ces fonctions.

Les pouvoirs du Directeur Général sont ceux qui lui sont attribués par les statuts en son article 16, modifié ainsi :

Article 16 – POUVOIRS DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR GENERAL

Le président et le Directeur Général sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve des attributions exercées collectivement par les actionnaires.

Le reste de l'article restant sans changement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution

L'assemblée des actionnaires confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités devant être effectuées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance et par tous les associés présents

Le président

